

PROVINCE DE NAMUR **VILLE D'ANDENNE**

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 SEPTEMBRE 2023

N° 2023/8

Le Collège communal de la Ville d'ANDENNE a l'honneur de vous convoquer par la présente à la réunion du Conseil communal qui se tiendra **le lundi 25 septembre 2023 à 19h00**, .

Le public sera admis à la séance du Conseil communal.

La séance du Conseil sera retransmise en direct sur notre chaîne (<https://www.youtube.com/c/andenne/videos>).

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

1. AFFAIRES SOCIALES

Comité de concertation "Ville - C.P.A.S." - Réunion du 7 juillet 2023 - Communication du procès-verbal

2. CONTENTIEUX

Ville d'ANDENNE c/ MEDIAPUB – Exercices 2007 à 2012

3. CULTE

1. Budget 2024 – Fabrique d'église de BONNEVILLE – Exercice de la tutelle
2. Budget 2024 – Fabrique d'église de SEILLES – Exercice de la tutelle
3. Budget 2024 – Fabrique d'église d'ANDENNE – Exercice de la tutelle
4. Budget 2024 – Fabrique d'église de LANDENNE – Exercice de la tutelle
5. Budget 2024 – Fabrique d'église de MAIZERET – Exercice de la tutelle
6. Budget 2024 – Fabrique d'église de PETIT-WARET – Exercice de la tutelle
7. Budget 2024 – Fabrique d'église de SCLAYN – Prorogation du délai de tutelle
8. Budget 2024 – Fabrique d'église de VILLE-EN-WARET – Prorogation du délai de tutelle
9. Budget 2024 – Fabrique d'église de COUTISSE – Prorogation du délai de tutelle
10. Budget 2024 – Fabrique d'église de VEZIN – Prorogation du délai de tutelle

4. FINANCES

1. Règlement redevance sur l'octroi et le renouvellement des concessions dans les cimetières communaux avec ou sans mise à disposition de caveaux de réemploi et des éventuels monuments existants - Exercices 2023 à 2025
2. Règlement redevance fixant la tarification des écoles de devoirs (EDD)

5. MARCHÉS PUBLICS

1. Marché public - Adhésion à la centrale d'achat du S.P.F. Intérieur et du S.P.W. IAS relative au développement d'un système digital de comptabilisation des bulletins de vote papier et services (logiciel PATSY)
2. Marché public - Convention d'adhésion à la centrale d'achat du S.P.W. relative au prélèvement d'échantillons et essais en laboratoires pour revêtements hydrocarbonés, en béton de ciment et les matériaux s'y rapportant ainsi qu'essais routiers en général effectués sur le territoire de la Direction des Routes de NAMUR et des communes adhérentes au marché
3. Marché public 306/EX/T/DST/S - Aménagement de voirie et égouttage rue des Eglantiers et rue du Tienne à SCLAYN - Procédure ouverte - Passation
4. Marchés publics passés par délégation - Communication

6. PATRIMOINE

NAMECHE - Demande de permis unique S.A. PERPETUM ENERGY EUROPE pour l'installation de panneaux photovoltaïques - Constitution d'une servitude pour la pose de câbles sur le domaine communal

7. SPORTS

Régie Sportive Communale Andennaise - Modification des statuts

8. TUTELLE

Tutelle - Communication

HUIS CLOS

9. CONTENTIEUX

Ville d'ANDENNE c/ sociétés E-N - Décision de tutelle sur la réclamation de la Ville d'ANDENNE - Autorisation de recours au Conseil d'Etat

10. RESSOURCES HUMAINES

Personnel enseignant - Ratification d'une désignation sur fonds propres (L.B.)


Le Directeur général,
Ronald GOSSIAUX

PAR LE COLLEGE,

Le Bourgmestre,

Claude EERDEKENS

NOTA BENE :

1. Les procès-verbaux des réunions du Conseil communal du 30 mai, 26 juin et 24 juillet sont ouverts à la consultation des membres du Conseil communal auprès du Secrétariat général.
2. Conformément aux dispositions de l'article L 1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document propre à éclairer le Conseil communal. Il y a lieu également de tenir compte, en la matière, des dispositions du Règlement d'ordre intérieur.
3. Le Directeur général et la Directrice financière, ou leurs délégués, seront présents au Centre administratif le **20 septembre**, de 17h00 à 19h00, **sur rendez-vous (à convenir avant le 18 septembre à midi)**, à la disposition des membres du Conseil communal relativement aux points de l'ordre du jour.
4. Les prochaines réunions du Conseil communal sont fixées les 23 octobre, 20 novembre et 18 décembre en la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.